

Projet Reflexe prévention

4.8.2026 - | ARS Hauts-de-France

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France lance la phase pilote du projet Reflexe prévention.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner **21 établissements de santé de la région Hauts-de-France** afin de participer à la phase pilote nationale de la démarche « **Réflexe Prévention** », qui prévoit l'engagement de **250 établissements** sur l'ensemble du territoire.

Cette expérimentation vise à intégrer durablement la prévention primaire du tabac, de l'alcool et du cannabis dans les pratiques de soins, en développant le repérage précoce des consommations, la réalisation d'interventions très brèves et brèves, l'orientation des patients vers les ressources adaptées ainsi que la traçabilité des actions de prévention dans le dossier patient.

Modalités pour répondre à l'appel à projets ?

Les projets pourront être déposées exclusivement via l'application STARS-FIR en suivant ce lien.

La date limite de dépôt est fixée au **mardi 15 septembre 2026 à midi**.

Tout projet déposé hors applicatif et hors délai ne sera pas recevable.

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/projet-reflexe-prevention>